



L'Appel de Paris en conclusion de CIFICOT II

Rubrique : actualités - Date : jeudi 22 septembre 2005

Paris - le 21 septembre 2005 : DNF est heureux d'avoir participé à la deuxième édition de la Conférence Internationale Francophone sur le Contrôle du Tabac qui lieu à Paris du 18 au 21 septembre 2005. Les objectifs de la Conférence sont posés dans une déclaration : l'Appel de Paris contre la tabac.

Lors de CIFICOT I à Montréal en 2002, une déclaration avait été adoptée. Ce texte réclamait la mise en place d'une politique globale incluant un encadrement rigoureux de l'industrie du tabac. Il est complété aujourd'hui par l'Appel de Paris. Rédigé par le Comité scientifique de la Conférence, il énonce « l'adoption par les 700 délégués représentant 33 pays de la Francophonie de deux résolutions :

Ø la Convention Cadre de Lutte Antitabac de l'OMS doit être ratifiée, transposée et appliquée par les gouvernements des pays de la Francophonie,

Ø les opinions de ces pays, en particulier celles des pays d'Afrique, d'Asie, de l'Océan Indien, doivent être mobilisées afin de mettre en Suvre un plan d'action comprenant :

- v l'interdiction de toute publicité et de toute promotion des produits du tabac sous quelque forme que ce soit,
- v l'augmentation significative et répétée annuellement du prix de vente au détail des produits du tabac,
- v la protection totale des non-fumeurs par l'interdiction générale de fumer dans les lieux publics et lieux de travail,
- v la mise à disposition auprès des fumeurs des méthodes d'arrêt du tabac scientifiquement validées,
- v l'information efficace des publics, en particulier les plus démunis, sur les effets du tabagisme sur la santé. »

A la suite de la Conférence et pour permettre la réalisation de ces objectifs, un Secrétariat Permanent Francophone de Lutte contre le Tabac sera constitué. Il favorisera une coopération technique et financière entre les pays francophones renforçant ainsi l'impact des actions menées.

DNF est fière d'accompagner de tels objectifs et participe à leur mise en Suvre à travers chacun de ses projets notamment par la pétition que lancé en juillet 2005. Adressée au Ministre de la Santé, Monsieur Xavier Bertrand, elle demande une réelle application de la loi Evin dans les lieux publics. Pour signer cette pétition rendez-vous sur www.petition.dnf.asso.fr. Vous pourrez également en imprimer une version papier à faire signer par votre entourage et ainsi contribuer à l'avancée de la protection contre le tabac.